

## Les horaires



- **Quelle est l'heure maximum pour déposer son enfant au centre de loisirs le matin ?**
  - ↪ Les enfants doivent être déposés à 9h au plus tard
- **A quelle heure peut-on récupérer son enfant après déjeuner ?**
  - ↪ A 13h30, mais il peut être proposé un créneau un peu plus large, à vérifier auprès de chaque responsable de centre.

## Le badgeage

- **Pendant les premières semaines, peut-il y avoir une tolérance permettant aux parents des CP d'entrer dans l'école pour les aider à badger ?**
  - ↪ à voir au cas par cas, en fonction de la configuration de l'école, en accord avec le responsable de centre
- **Comment badger si on dépose un enfant à 11h30 ou 13h30 ?**
  - ↪ Lors de son arrivée, l'enfant badge les activités. Ex = cantine, centre de loisirs pour une arrivée à 11h30 ou bien centre de loisirs (et éventuellement navette) pour une arrivée à 13h30.
  - ↪ Cependant, afin de pouvoir gérer les commandes de repas, **il faut prévenir l'école par téléphone** (avant 8 ou 9h le matin, vérifier avec le directeur de centre)
- **Comment gérer tous les icônes du mercredi ?**
  - ↪ Les enfants n'ont accès qu'aux icônes qui les concernent. Par exemple, un enfant qui n'a pas remis de fiche navette et qui ne s'est pas inscrit aux modules de langues n'aura accès qu'aux icônes « modules », « déjeuner », « centre de loisirs ».
  - ↪ Seuls les enfants qui se sont inscrits aux modules de langues ont accès aux icônes dédiées, seuls les enfants qui ont déposé des fiches navettes ont accès aux icônes « navettes » (matin et/ou après-midi)
  - ↪ Attention : le premier jour où l'enfant dépose la fiche navette, l'icône n'est pas disponible, la régularisation se fera manuellement par les agents.
  - ↪ Les icônes sont actualisées à chaque période (prise en compte de l'inscription aux modules de langue)

## Les modules



- **Est-ce que l'on peut déposer son enfant au centre de loisirs le mercredi matin si on ne souhaite pas qu'il participe aux modules ?**
  - ↪ Le mercredi matin, les enfants intègrent les modules, ou bénéficient des navettes. Il n'y a pas d'autre alternative (comme le vendredi après-midi l'année dernière).
- **Quels sont les horaires des modules ?**
  - ↪ De 9h15 à 10h15, pause de 15 minutes, puis de 10h30 à 11h30.
- **Peut-on suivre un module de langues (ou autre module) si on prend la navette ?**
  - ↪ Cette option n'est pas possible compte tenu des horaires de départ des navettes.
- **Est-ce que mon enfant de CM2 doit être inscrit aux module de langues pour pouvoir prétendre aux classes bi-langues en 6eme ?**
  - ↪ Cette obligation d'avoir eu une initiation à la LV2 pour prétendre aux classes bi-langue n'existe plus. (NB : dans certaines écoles des initiations à l'allemand et à l'espagnol sont proposées aux enfants de CM2 dans le cadre scolaire) .
- **Comment s'inscrire aux module de langues ? Tous les enfants peuvent-ils en bénéficier ?**
  - ↪ Avant chaque nouvelle période, vous recevez par mail un formulaire à retourner pour inscrire votre enfant pour la période concernée. Toute inscription donnera lieu à une facturation de la prestation pour toute la période.
  - ↪ La prestation est proposée aux enfants du CP au CM2
- **Comment sont organisés les cours de langues, comment sont pris en compte les différences de niveau ?**
  - ↪ Des évaluations ont lieu en début de période, ensuite plusieurs modes d'organisation sont possibles : un même professeur gère différents niveau en faisant des groupes, ou bien il est possible d'opérer des regroupements inter-école (ex : Renan/ Guest). Les enfants ne seront donc pas regroupés par classe, mais par niveau (Groupe de 15 max).

## Activités bien être



### ▪ En quoi consiste l'activité bien être du vendredi ?

- ↪ Des activités calmes sont proposées aux enfants Il faut vous rapprocher du responsable du centre pour connaître le détail des activités mises en place dans chaque école (Yoga, Tai-chi, jeux de société, énigme, dessin, etc...).

## Les navettes

### ▪ Quelles sont les clubs et associations qui peuvent bénéficier de la navette ?



- ↪ L'information est mentionnée dans le guide des activités ou sur le site des clubs et associations. Si ce n'est pas le cas, il faut poser la question lors des inscriptions, et vérifier que l'horaire de la navette est compatible avec l'horaire de l'activité.

### ▪ Comment obtenir la fiche navette ?

- ↪ Elle vous est transmise par le club. Il faut la demander lors de l'inscription, et la remettre impérativement au centre de loisirs au plus tard le jour du début d'activité.

### ▪ Que font les enfants en attendant de prendre la navette ?

- ↪ Compte tenu des horaires de départ des navettes, il n'est pas possible d'intégrer un module, les enfants sont pris en charge par un animateur en attendant le départ du centre.
- ↪ De même, il est possible que les enfant aient un temps d'attente sur leur lieu d'activité avant de reprendre la navette qui le ramène au centre de loisirs. Ils sont dans ce cas pris en charge par des animateurs.

### ▪ Est-ce que les enfants qui prennent la navette sont ramenés à l'école ensuite ?

- ↪ Oui pour les navettes du **mercredi matin et après-midi**,
- ↪ Ce n'est pas le cas pour les navettes du mardi soir et du jeudi soir, les enfants sont emmenés mais doivent être récupérés sur leur lieu de l'activité.

## La facturation

- **Comment savoir ce que l'on va payer ?**
  - ↳ La grille tarifaire a été envoyée par mail ou est disponible sur le guichet numérique de la mairie
- **Combien paie-t-on si on inscrit son enfant pour un module de langue ? pour 2 modules de langues ?**
  - ↳ Si vous déposez votre enfant le matin, Il vous sera facturé la prestation pour un ou deux modules + la prise en charge de votre enfant



*Exemple pour un Quotient Familial « M »*

- *Inscription un module de langue = 1,5 Euros*
- *Inscription un 2eme module = 1,5 euros*
- *Accueil centre de loisirs = 3,7 euros*

## Informations

- Si vous notez des erreurs de facturation, signalez-le dès que possible aux services des affaires scolaires de la mairie.
- **Des réunions d'informations** sur le périscolaire seront proposées en septembre dans chaque établissement (à confirmer) , afin de permettre aux parents d'obtenir les détails d'organisation propres à chaque école.
- Les responsables des centres de loisirs sont à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.
- N'hésitez pas à adresser toutes vos questions aux représentants APELGC de votre école

